

Baden, le 25 novembre 2016

Communiqué de presse - Conférence des Procureurs de Suisse (CPS)

Nouveau Président et recommandations sur le renvoi des personnes étrangères condamnées

La 22^{ème} assemblée générale de la Conférence des Procureurs de Suisse s'est tenue à Baden (AG) les 24 et 25 novembre 2016. Les quelque cinquante délégués des différents cantons et de la Confédération ont élu comme nouveau Président Monsieur Fabien Gasser, Procureur général du canton de Fribourg. Il succède à Monsieur Rolf Grädel, Procureur général du canton de Berne. Monsieur Michael Lauber, Procureur général de la Confédération, a quant à lui été élu comme nouveau vice-Président de la CPS.

Au cours de la présente assemblée générale à Baden, le Président de la CPS s'est retiré pour raison d'âge et il a remis son mandat à son successeur, Monsieur Fabien Gasser, Procureur général du canton de Fribourg. Il s'agit du premier Romand à exercer cette fonction. Le nouveau vice-Président sera Monsieur Michael Lauber, Procureur général de la Confédération.

Les articles 66a à 66d CP sont entrés en vigueur le 1^{er} octobre 2016. Ils régissent l'expulsion des personnes étrangères condamnées. Ces dispositions s'appliquent à des infractions commises après le 1^{er} octobre 2016. Soucieux d'assurer aux autorités de poursuite pénale une pratique harmonisée, le Comité de la CPS avait élaboré des recommandations relatives à ces articles. Ces recommandations ont été approuvées lors de l'assemblée générale des délégués à Baden.

La modification des recommandations LCR sur la fixation de la peine

Les recommandations sur la peine pour excès de vitesse en zone d'agglomération ont été adaptées et approuvées par les délégués. Le Tribunal fédéral avait considéré en septembre dernier que le seuil minimum pour retenir une violation grave d'une règle de la circulation routière commise dans une zone limitée à 30 km/h n'était réalisé qu'en cas de dépassement de 25 km/h net. Cette situation ne devait pas se différencier d'un excès de vitesse commis dans une zone limitée à 50 km/h.

D'autres thèmes ont également été abordés durant l'assemblée générale, tels que la corruption privée en Suisse, le financement du terrorisme ainsi que la lutte contre le terrorisme en Suisse et ses défis.

Pour toutes questions, les personnes de contact se tiennent à disposition des médias ce vendredi 25 novembre 2016 entre 13.30 heures et 14.00 heures par téléphone.

Personnes de contact :

Allemand :

Rolf Grädel, ancien Président de la CPS, Procureur général du canton de Berne (078 666 33 26)

Français :

Fabien Gasser, nouveau Président de la CPS, Procureur général du canton de Fribourg (079 958 01 54)